

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## VEGA PEA TRANQUILLITE (FR0007474937)

FIA soumis au droit français géré par VEGA INVESTMENT MANAGERS appartenant au groupe BPCE

### Objectifs et politique d'investissement

Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM ou FIA qui prend alors la qualification de maître.

VEGA PEA TRANQUILLITE est un nourricier du Fonds FCP PEA COURT TERME (part M).

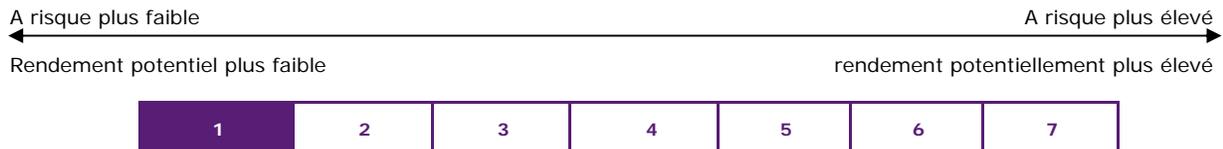
VEGA PEA TRANQUILLITE a un objectif de gestion identique à celui de son maître FCP PEA Court Terme dont l'objectif de gestion est d'une part, de permettre aux investisseurs, de bénéficier de la fiscalité associée aux Fonds PEA, ainsi le portefeuille du Fonds est majoritairement composé d'actions de grandes capitalisations de tous secteurs d'activités confondus et d'autre part, d'offrir aux investisseurs une performance égale à celle de l'indice EONIA diminué des frais courants, sur une durée de placement recommandée d'un mois. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le maître ne suffirait pas à couvrir ses frais courants. FCP PEA COURT TERME verrait ainsi sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La performance de VEGA PEA TRANQUILLITE sera celle de son maître diminuée de ses propres frais de gestion. Ainsi, la performance de VEGA PEA TRANQUILLITE sera inférieure à celle de son maître. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, de VEGA PEA TRANQUILLITE verrait également sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Le Fonds est investi en totalité dans son maître, dont la politique d'investissement consiste, tout d'abord à sélectionner des titres éligibles au PEA et des produits de taux d'intérêt puis, par le biais d'un contrat d'échange, à échanger la performance de ces titres détenus en portefeuille contre une performance monétaire.

Le FIA capitalise ses revenus.

Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 11h00 et sont exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain, établie après celle de son maître.

### Profil de risque et rendement



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 1 reflète l'exposition du FCP aux instruments monétaires de la zone euro.

Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FIA.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

#### Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

**Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FIA a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FIA.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du FIA maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

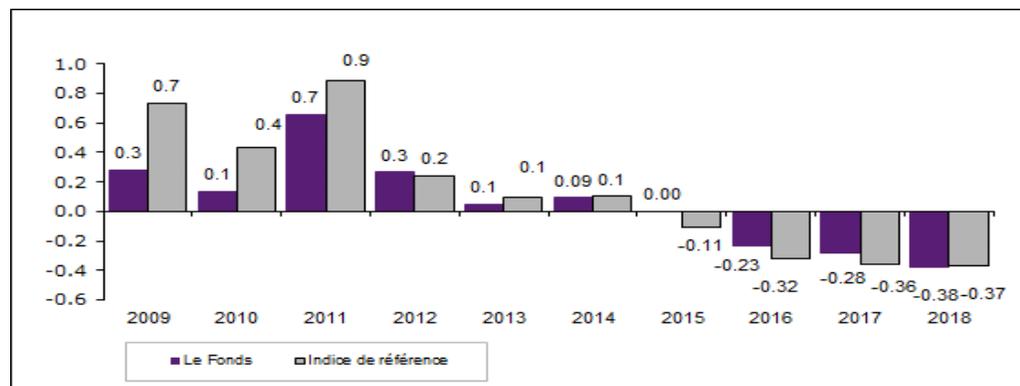
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,10 %*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

\* ce chiffre est une estimation compte tenu des modifications apportées au Fonds.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la page 4 du prospectus du FCP disponible sur demande auprès de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

## Performances passées de VEGA PEA TRANQUILLITE



Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCP.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures qui ne sont pas constantes dans le temps.

Le FCP a été créé en 1993.

Les performances passées ont été évaluées en euro.

Transformation en Fonds nourricier à partir du 28 août 2019. Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

## Informations pratiques

**Dépositaire:** Caceis Bank

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du Fonds VEGA PEA TRANQUILLITE et toute information complémentaire, relative notamment à la valeur liquidative, sont consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS 115 rue Montmartre 75002 PARIS et/ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur demande écrite effectuée auprès de cette dernière et adressée à l'adresse : VEGA INVESTMENT MANAGERS – 115 rue Montmartre CS21818 75080 PARIS Cedex 02 – ou à l'adresse électronique suivante : [www.vega-im.com](http://www.vega-im.com).

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques relatives au Fonds maître, FCP PEA Court Terme sont disponibles auprès de la société de gestion du maître, sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

**Fiscalité :** Eligible au PEA. La réglementation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 août 2019.